



REGLEMENT DE LA 2^{ème} EDITION DU CHALLENGE 54 CYCLOCROSS

SAISON 2023

MISE A JOUR AU 11/10/2023



Table des matières

Article 1. Définition	3
Article 2. Participants	3
Article 3. Epreuves.....	3
Article 4. Attribution du nombre de points.....	4
Article 5. Classement.....	4
Article 6. Mise en grille.....	4
Article 7. Publication des résultats.....	4
Article 8. Récompenses	5
Article 9. Sanctions.....	5

Article 1. Définition

Pour promouvoir la discipline sur le territoire du 54 et de mettre en lumière les clubs organisateurs, le comité départemental de cyclisme du 54 a décidé de créer ce challenge départemental afin d'inciter les jeunes licenciés à s'inscrire sur les épreuves de cyclocross organisées sur le département 54 Meurthe et Moselle.

Pour tous les cas non traités dans le présent règlement, le règlement régional du GrandEst CX fait foi ou, à défaut la réglementation de la Fédération Française de Cyclisme ou celle de l'Union Cycliste Internationale.

Article 2. Participants

Les épreuves sont ouvertes aux compétiteurs licenciés dans le Grand-Est ainsi qu'aux autres coureurs licenciés de la Fédération Française de Cyclisme ou de toute Fédération Nationale affiliée à l'Union Cycliste Internationale.

Les catégories récompensées seront les garçons et filles en U 11 – U 13 – U 15 – U 17.

Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ces prescriptions.

Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation dans les catégories.

Article 3. Epreuves

Ce challenge par points porte sur 6 épreuves CX sur le département 54 sous réserve d'annulation ou de rajout d'épreuves supplémentaires. Il n'y a pas de joker. Toutes les épreuves seront comptabilisées.

DATE	Intitulé de l'épreuve	CLUB	LIEU
21/10/23	Cyclo-Cross de Mont St Martin	UCB Longwy	MONT ST MARTIN
22/10/23	34ème Cyclo-Cross de Jarny	US Jarnisy	JARNY
29/10/23	Cyclo-Cross de Neuves Maisons	Neuves Maisons Cyclisme	NEUVES MAISONS
05/11/23	Cyclo-Cross de Damelevières	Team Macadam's Cowboys	DAMELEVIERES
26/11/23	Cyclo-Cross de Tomblaine	Nancy Couronne Cyclisme	TOMBLAINE
03/12/23	Cyclo-Cross Montois	FEP Mont sur Meurthe	MONT SUR MEURTHER

Article 4. Attribution du nombre de points

Le challenge 54 de Cyclocross se dispute en 6 manches qui donnent lieu à attribution de points pour les 50 premiers participants de chaque épreuve selon le barème suivant :

1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème
150	147	144	141	138	135	132	129	126	123
11ème	12ème	13ème	14ème	15ème	16ème	17ème	18ème	19ème	20ème
120	117	114	111	108	105	102	99	96	93
21er	22ème	23ème	24ème	25ème	26ème	27ème	28ème	29ème	30ème
90	87	84	81	78	75	72	69	66	63
31er	32ème	33ème	34ème	35ème	36ème	37ème	38ème	39ème	40ème
60	57	54	51	48	45	42	39	36	33
41er	42ème	43ème	44ème	45ème	46ème	47ème	48ème	49ème	50ème
30	27	24	21	18	15	12	9	6	3

Au-delà de la 50^{ème} place, les participants auront 0 point.

Article 5. Classement

Le coureur ayant totalisé le plus grand nombre de points sera déclaré **vainqueur** à l'issue de l'ensemble des courses. Il sera déclaré **leader** en cours du challenge.

En cas d'ex æquo, il sera tenu compte :

- du plus grand nombre de participations,

En cas de nouvelle égalité :

- du plus grand nombre de meilleures places obtenues,

Article 6. Mise en grille

Le placement sur la grille de départ se fera en fonction du comité régional et non en fonction du classement de ce challenge.

Article 7. Publication des résultats

Le classement du Challenge à l'issue de chaque épreuve fera l'objet d'une publication sur le site internet de chaque Comité Départemental de Cyclisme et sur le Facebook.

Article 8. Récompenses

Une récompense sera attribuée aux trois premiers de chaque catégorie sous forme de bons d'achat :

- 1er la somme de 50 €
- 2ème la somme de 30 €
- 3ème la somme de 20 €

Article 9. Sanctions

Le coureur faisant l'objet d'une mesure disciplinaire avec mise hors course ou déclassement pour une infraction au règlement se verra retenir les points qu'il aura acquis dans le challenge. Les points perdus par le coureur sanctionné ne pourront en aucun cas être attribués à un autre coureur.